

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

1.e

ANNEXE : PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SUR LES ZONES AU

-  Géomètre-Expert
-  Modélisation 3D & BIM
-  Prestations par drone
-  Urbanisme & Paysage
-  Ingénierie VRD
-  A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22
Numéro unique
www.urbactis.eu

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le : 05/12/2022
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 06/12/2023

Dossier n°160128



SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS	2
2. PREAMBULE	3
3. LES HABITATS NATURELS	4
3.1. DETERMINATION DES TYPOLOGIES D’HABITATS CORINE BIOTOPES.....	4
3.2. CAS PARTICULIER DES ZONES HUMIDES.....	4
3.3. LA METHODE D’INVENTAIRES.....	4
3.4. LES HABITATS CORINE BIOTOPE RENCONTRES AU DROIT DES ZONES AU.....	4
3.4.1. <i>Les milieux agricoles</i>	6
3.4.2. <i>Les milieux anthropiques</i>	7
3.4.3. <i>Les milieux boisés</i>	8
3.4.4. <i>Les milieux arbustifs</i>	9
3.4.5. <i>Les milieux aquatiques et humides</i>	10
3.4.6. <i>Les milieux artificiels dépourvus d’entretien</i>	12
3.4.7. <i>Les milieux constitutifs des continuités écologiques</i>	13



TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des différentes strates de végétation.....	4
Tableau 2 : Grands ensembles d'habitats CORINE Biotope.....	4
Tableau 3 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur les zones à urbaniser du projet PLUi-H de Valence d’Agen.....	5



FIGURES

Figure 1 : Zones à urbaniser (AU) investiguées dans le cadre du diagnostic écologique complémentaire	3
--	---

1. AVANT-PROPOS

Le document ci-après a été rédigé suite à une expertise environnementale réalisée sur les zones AU (OAP) au printemps 2022. Suite à l'Enquête Publique, qui s'est tenue à l'été 2023, le PLUi-H de la Communauté de Communes des Deux Rives a été modifié pour prendre en compte les avis/remarques et observations des habitants du territoire. A ce titre, certaines zones AU ont été modifiées ou supprimées (reclassement en zone A). A l'inverse aucune zone AU supplémentaire n'a été créée suite à l'Enquête Publique.

Ainsi, le choix a été fait de ne pas modifier le présent document pour ne pas nuire à la cohérence globale de l'expertise environnementale. Concrètement des zones AU initialement expertisées peuvent donc apparaître dans ce présent document alors qu'elles ne sont plus classées comme telles dans le PLUi-H proposé pour l'approbation.

2. PREAMBULE

Afin de mettre à jour l'expertise naturaliste initialement effectuée par IDE Environnement au moment du premier arrêt du projet de PLUi-H, SIRE Conseil a été mandaté au printemps 2022 pour accompagner la collectivité et son assistant à maîtrise d'ouvrage. L'objectif principal était d'écarter certaines zones initialement constructibles sur la base d'enjeux environnementaux. L'objectif secondaire était d'accompagner la collectivité et son assistant à maîtrise d'ouvrage dans la traduction des enjeux environnementaux dans les différents secteurs de projet. Les zones à urbaniser réparties au sein des 28 communes ont donc été expertisées entre Mars et Mai 2022.

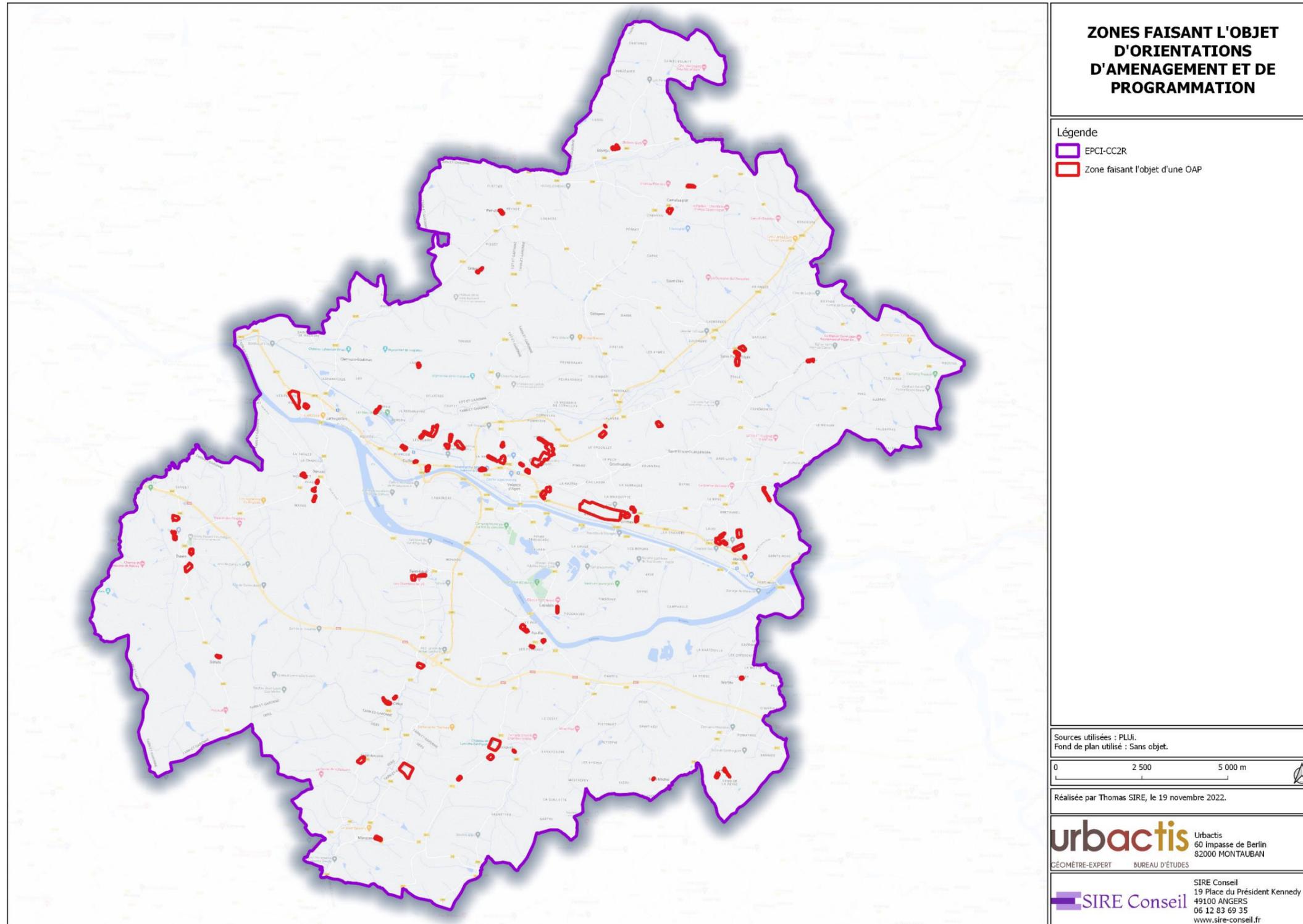


Figure 1 : Zones à urbaniser (AU) investiguées dans le cadre du diagnostic écologique complémentaire

3. LES HABITATS NATURELS

3.1. Détermination des typologies d'habitats CORINE Biotopes

Les habitats naturels sont définis et délimités en fonction des ensembles de végétation homogène. La description des végétaux est réalisée en fonction des différentes strates : herbacée, arbustive et arborescente. Ces trois termes sont définis dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Caractéristiques des différentes strates de végétation

Strate	Définition
Herbacée	Herbacés et espèces ligneuses de moins de 30 cm
Arbustive	Arbuste bas/haut, arbrisseau (0,3 à 2 m), arbre (< 7 m)
Arborescente	Arbres > 7m

En fonction des espèces recensées, de leurs abondances et de leurs associations, un code a été attribué à chaque habitat selon la typologie européenne CORINE Biotope®. Ces codes sont répartis en huit catégories répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Grands ensembles d'habitats CORINE Biotope

Catégorie	Codification
1. Habitats littoraux et halophiles	11.x à 19.x
2. Milieux aquatiques non marins	21.x à 24.x
3. Landes, fruticées et prairies	31.x à 38.x
4. Forêts	41.x à 45.x
5. Tourbières et marais	51.x à 54.x
6. Rochers continentaux, éboulis et sables	61.x à 66.x
8. Terres agricoles et paysages artificiels	81.x à 89.x

Plus le nombre de chiffres remplaçant le « x » est élevé, plus la codification est fine.

L'ensemble des données récoltées (délimitations des habitats et codifications) ont été digitalisées sous format SIG (shapefile) en vue des productions cartographiques.

3.2. Cas particulier des zones humides

Les zones humides potentielles ont été identifiées par l'approche habitat et notamment par un relevé des espèces indicatrices de zones humides. Aucun sondage pédologique n'a été réalisé.

Ce diagnostic constitue un recensement non exhaustif des zones humides. Avant toute opération sur les zones ouvertes à l'urbanisation, un diagnostic complet devra être réalisé.

3.3. La méthode d'inventaires

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas du projet étudié, la zone d'étude est définie par les éléments suivants :

- La zone d'implantation même de la zone AU.
- La zone d'influence directe et éloignée du projet qui concerne les milieux naturels attenants au projet.

De nombreuses espèces végétales ne sont visibles et identifiables qu'à certaines périodes de l'année. Ainsi, la floraison des espèces végétales, caractère indispensable à la détermination de beaucoup d'espèces florales, est

optimale d'avril à juillet. De même, certaines espèces ont une floraison tardive ou sont visibles plus facilement en période automnale et hivernale (migrateurs, espèces et pontes d'amphibiens). La période optimale pour ces espèces est donc de septembre à novembre et de janvier à février.

Les saisons d'observation de la faune sont extrêmement variables, dépendant à la fois du groupe étudié et du site. Les inventaires naturalistes d'IDE Environnement ont été conduits du 15 au 25 octobre. Les inventaires SIRE Conseil ont été conduits entre le 17 mars et le 4 mai 2022.

Ceux-ci ont été menés par trois ingénieurs écologues d'IDE Environnement se relayant en fonction des disponibilités et par deux ingénieurs écologues SIRE Conseil.

L'objectif principal de ces campagnes de terrain était l'étude de la potentialité de présence ou d'absence d'espèces remarquables ainsi que l'évaluation de l'intérêt écologique global.

Pour chacun des taxons :

- Chaque point particulier pouvant concerner un taxon a été relevé : arbres remarquables, fossés, ruines, trous, plateformes de béton...
- Si des espèces ont été contactées, elles ont été notées et retranscrites sur une base de données.

L'inventaire des oiseaux a été effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs ; l'objectif de notre étude était de recueillir des données qualitatives sans utilisation de méthode spécifique de type IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). Par ailleurs, nous avons systématiquement recherché des zones de nidification ou de repos potentielles : prospection à la jumelle des haies et arbres, ruines, falaises et recherche de nids au sol.

Pour les mammifères, la méthode du transect aléatoire a été utilisée compte-tenu de la difficulté à observer ce taxon. Aucune capture d'individu n'a été réalisée.

Concernant les chiroptères, le potentiel d'accueil du site est déterminé par la qualité du milieu en termes de mise à disposition de lieux de gîtes : il s'agit notamment de cavités, bâtiments abandonnés et vieux arbres creux. De plus, la présence des Chiroptères est directement liée à la qualité des corridors écologiques tels que les réseaux de haies et cours d'eau : ils sont indispensables aux déplacements des individus de leurs lieux de gîtes vers les zones de chasses. Les chauves-souris sont en effet fidèles à leurs zones de repos ainsi qu'à leurs sites de nourrissage.

Concernant les invertébrés, les reptiles et les amphibiens, il a été réalisé une prospection systématique des habitats d'intérêt au sein du site du projet.

3.4. Les habitats Corine Biotope rencontrés au droit des zones AU

Les principaux habitats rencontrés sont dominés par les activités humaines et en particulier par l'agriculture. En effet, la majorité des zones étudiées sont recouvertes par des prairies ou des cultures, c'est-à-dire des milieux ouverts. Ces parcelles sont généralement entrecoupées par des haies, des alignements d'arbres et/ou des fourrés.

Les Zones à Urbaniser se situant majoritairement en milieu urbain, d'autres habitats plus anthropiques sont retrouvés sur certaines parcelles: jardins, habitations, zones rudérales.

Des zones potentiellement humides ont été recensées au niveau de ZAU situées sur plusieurs communes, majoritairement en liaison avec la présence d'un cours d'eau / ruisseaux / fossés en eau passant à proximité.

Le tableau ci-dessous présente les différentes typologies d'habitats recensés sur les zones investiguées sur les communes du PLUi-H de Valence d'Agen, selon la codification européenne en vigueur « CORINE Biotopes » (et codification EUNIS correspondante) ainsi que leur statut réglementaire selon la directive européenne Habitats (Natura 2000) :

Tableau 3 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur les zones à urbaniser du projet PLUi-H de Valence d'Agen

Nom de l'habitat CORINE Biotope	Code CORINE de l'habitat (Code EUNIS)	Habitat protégé Directive « Habitat » 97/62/CE	Intérêt écologique local
MILIEUX AGRICOLES			
Prairies de fauche	38.2 (E2.2)	Non	Modéré
Prairie de fauche en cours de fermeture	38.2 x 31.831 (E2.2 x F3.131)	Non	Modéré
Grandes cultures	82.11 (I1.1)	Non	Faible
Grandes cultures x Constructions agricoles	82.11 x 86.5 (I1.1 x J2.4)	Non	Faible
Vergers	83.15 (G1.D4)	Non	Faible à modéré
Vignes	83.21 (FB.4)	Non	Faible
MILIEUX ANTHROPIQUES			
Plantations d'arbres feuillus	83.3 (G1.C)	Non	Modéré
Plantations de peupliers	83.321 (G1.C1)	Non	Modéré
Plantations d'Eucalyptus	83.322 (G2.81)	Non	Modéré
Grands parcs	85.1 (I2.1)	Non	Modéré
Pelouses de parcs	85.12 (E2.64)	Non	Faible
Jardins ornementaux	85.3 (I2.2)	Non	Faible
Villes, villages et sites industriels	86 (J2)	Non	Faible
Bâtiments abandonnés et fourrés	86 x 31.8 (J1.5 x F3.1)	Non	Fort
Habitations et jardins	86 x 85.3 (J2 x I2.2)	Non	Faible
Zones rudérales	87.2 (E5.12)	Non	Faible
MILIEUX BOISÉS			
Lisières forestières thermophiles	34.4 (E5.2)	Non	Fort
Chênaies acidiphiles	41.5 (G1.8)	Non	Fort
MILIEUX ARBUSTIFS			

Nom de l'habitat CORINE Biotope	Code CORINE de l'habitat (Code EUNIS)	Habitat protégé Directive « Habitat » 97/62/CE	Intérêt écologique local
Fourrés	31.8 (F3.1)	Non	Modéré à fort (selon densité arbustive)
Fourrés x Ronciers	31.8 x 31.831 (F3.1 x F3.131)	Non	Modéré à fort
Fourrés et Terrains en friche	31.8 x 87.1 (F3.1 x I1.52)	Non	Modéré
Fourrés x Zones rudérales	31.8 x 87.2 (F3.1 x E5.12)	Non	Modéré
Landes à genêts x Fourrés	31.84 x 31.8 (F3.14 x F3.1)	Non	Fort
Landes à genêts x ajoncs	31.84 x 31.85 (F3.14 x F3.15)	Non	Fort
Formations spontanées de Robiniers	83.324 (G1.C3)	Non	Modéré
MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES			
Etangs, eaux stagnantes	22 (C1)	Non	Fort
Ruisseaux, eaux courantes	24 (C2)	Non	Fort
Fourrés de saules	31.62 (F2.32)	Non	Fort
Fourrés x Communautés de Prêles	31.8 x 53.147 (F3.1 x C3.247)	Non	Fort
Prairies humides eutrophes	37.2 (E3.4)	Non	Fort
Prairies humides eutrophes x Terrains en friche	37.2 x 87.1 (E3.4 x I1.52)	Non	Fort
Ourlets des cours d'eau	37.71 (E5.41)	Non	Fort
Aulnaies-frênaies	44.33 (G1.213)	Oui	Fort
Fossés, petits canaux	89.22 (J5.41)	Non	Modéré à fort
Lagunes industrielles, bassins ornementaux	89.23 (J5.31)	Non	Modéré à fort
MILIEUX ARTIFICIELS DÉPOURVUS D'ENTRETIENS			
Ronciers	31.831 (F3.131)	Non	Faible (modéré pour les plus imposants)
Prairies mésophiles	38.1	Non	Modéré

Nom de l'habitat CORINE Biotope	Code CORINE de l'habitat (Code EUNIS)	Habitat protégé Directive « Habitat » 97/62/CE	Intérêt écologique local
	(E2.1)		
Terrains en friche	87.1 (I1.52)	Non	Modéré
Terrains en friche x Ronciers	87.1 x 31.831 (I1.52 x F3.131)	Non	Modéré
Terrains en friche x Landes à fougères	87.1 x 31.86 (I1.52 x E5.3)	Non	Modéré
Terrains en friche x Zones rudérales	87.1 x 87.2 (I1.52 x E5.12)	Non	Modéré
MILIEUX CONSTITUTIFS DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES			
Alignements d'arbres	84.1 (G5.1)	Non	Modéré à fort
Bordures de haies	84.2 (FA)	Non	Modéré à fort
Bosquets	84.3 (G5.2)	Non	Fort
Bosquets x Jardins	84.3 x 85.3 (G5.2 x I2.2)	Non	Modéré

3.4.1. Les milieux agricoles

- Prairies de fauche (38.2), Prairies de fauche en cours de fermeture (38.2 x 31.831)

Les prairies non pâturées sont généralement utilisées comme ressources fourragères. Les principales espèces végétales qui dominent la strate herbacée sont des graminées typiques des prairies, qui sont destinées au fourrage du bétail. On retrouve également des espèces comme le Plantain lancéolé, le Trèfle des près ou encore la Centaurée scabieuse. Selon la fréquence des fauches réalisées et en fonction de la composition des sols, le cortège floristique sera plus ou moins abondant et diversifié sur ces milieux. L'arrêt de la fauche sur certaines zones provoque une fermeture progressive du milieu et une colonisation par des ronciers et des arbustes.

D'un point de vue écologique, ces prairies sont un lieu de nourrissage apprécié pour les oiseaux et les petits mammifères. Parfois très nectarifères, elles constituent également des habitats et des zones de nourrissage pour les invertébrés, notamment les lépidoptères. Situées à proximité de milieux anthropiques, elles constituent également des lieux de passage pour la plupart des taxons.

Un certain nombre de zones contiennent des prairies de fauche sur des surfaces variables présentant différents stades de fermeture.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODÉRÉ



Auwillar (ZAU1)



Espalais (ZAU3)



Goudourville (ZAU4)

- Grandes cultures (82.11), Grandes cultures x Constructions agricoles (82.11 x 86.5)

Les grandes cultures monospécifiques sont majoritairement dédiées à la céréaliculture. Dans ces formations, la seule espèce qui pousse est généralement celle qui est cultivée. Cependant, ces parcelles sont généralement bordées de bandes enherbées favorables à certaines espèces floristiques comme le Lotier corniculé ou le Plantain lancéolé.

Ces zones présentent peu d'intérêts écologiques hormis un espace de nourrissage pour les oiseaux (rapaces) et les petits mammifères.

VALEUR PATRIMONIALE : TRES FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FAIBLE



Lamagistère (ZAU2)



Malause (ZAU6)



Saint-Paul d'Espis (ZAU1)

- Vergers (83.15)

Les plantations d'arbres fruitiers sont généralement composées d'essences classiques telles que le Pommier ou le Noyer. Au niveau des communes du PLUi-H, d'autres essences telles que le Figuier ou le Cognassier ont également été notées. La densité des vergers, leurs superficies ainsi que les techniques d'entretien employées (basse-tige, haute-tige) peuvent attirer une biodiversité plus ou moins importante.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE



Donzac (ZAU3)



Goudourville (ZAU1)



Pommevic (ZAU2)

➤ Vignes (83.21)

Les vignobles sont présents dans certaines communes du PLUi-H. Entre les rangs, quelques espèces floristiques peuvent se développer, en particulier si les techniques employées permettent leur développement. Des orchidées peuvent apprécier les types de sols remaniés présents au niveau de cet habitat.

L'intérêt écologique est toutefois moindre même si des espèces d'oiseaux sont susceptibles de venir s'y nourrir.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FAIBLE



Castelsagrat (ZAU3)



Goudourville (ZAU1)



Pommevic (ZAU2)

Synthèse :

Les milieux agricoles intensifs (grandes cultures, vignes, vergers) représentent des aires de nourrissage pour les différents taxons (notamment les oiseaux, petits mammifères et invertébrés). Cependant, ces parcelles très homogènes n'accueillent pas une faune et une flore diversifiée.

Les milieux prairiaux sont des espaces utilisés par les différents taxons comme aires de nourrissage. Les prairies à fourrage peuvent accueillir une certaine diversité de plantes à fleurs en fonction de l'entretien prodigué, du contexte géomorphologique et du cortège de graminées déjà en place. En effet, la dominance des hautes graminées compétitrices laissent peu de place à la colonisation des parcelles par d'autres espèces végétales.

3.4.2. Les milieux anthropiques

➤ Plantations d'arbres feuillus (83.21), Plantations de peupliers (83.321), Plantations d'Eucalyptus (83.322)

Des plantations mono-spécifiques d'arbres feuillus tels que *Prunus sp.* (Donzac ZAU1) peuvent attirer une certaine biodiversité, en particulier en ce qui concerne les oiseaux et les mammifères qui peuvent y trouver des abris et de quoi se nourrir.

Les plantations de peupliers se rencontrent fréquemment à proximité de ruisseaux/cours d'eau ou de milieux à tendance humide. Ces plantations mono-spécifiques peuvent faciliter les déplacements d'espèces d'oiseaux et de chauves-souris.

Des plantations mono-spécifiques à base d'Eucalyptus sont présentes au niveau de la commune de Lamagistère. Celles-ci revêtent peu d'intérêt au niveau écologique même si leurs densités peuvent constituer des abris pour des espèces d'oiseaux et de mammifères.

Les plantations mono-spécifiques ne permettent que le développement d'espèces pionnières au niveau des strates herbacées et/ou arbustives comme les Ronces ou le Lierre grimpant.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE



Donzac (ZAU1)



Valence d'Agen (ZAU5)



Lamagistère (ZAU1)

➤ Grands parcs (85.1) et pelouses de parcs (85.12)

Les parcs présents dans les villes où ceux liés à un domaine où un château sont généralement composés de pelouses rases. Ils accueillent parfois des arbres d'âge avancé qui peuvent être munis de cavités et/ou de bois mort qui sont susceptibles d'accueillir des gîtes à chiroptères ou des insectes saproxyliques. Ils peuvent également faciliter les déplacements d'espèces au sein des milieux urbains.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE



Dunes (ZAU3)



Dunes (ZAU6)



Le Pin (ZAU1)



Auvillar (ZAU2)



Valence d'Agen (ZAU3)



Goudourville (ZAU3)

➤ Jardins ornementaux et potagers (85.3)

Les jardins ornementaux et potagers présentent le plus souvent des espèces végétales plantées (exotiques et/ou locales). Ce sont des espaces qui, pour la majorité, sont très entretenus et accompagnés de pelouses rases.

Ces espaces verts sont néanmoins des milieux appréciés par la faune en tant que lieu de nourrissage, dans un



Castelsagrat (ZAU3)



Malause (ZAU4)



Sistels (ZAU2)

contexte très anthropique. Les espèces anthropophiles les utilisent également pour se reproduire en fonction de l'entretien prodigué et de l'envergure de la strate arbustive. Enfin, ils servent également de milieu de transition vers des milieux plus favorables.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FAIBLE à MODERE (en fonction de la strate arbustive)



Donzac (ZAU1)



Golfesch (ZAU3)



Le Pin (ZAU2)

➤ Villes et villages : chemins, routes, habitations (86), Habitations et jardins (86 x 85.3), Bâtiments abandonnés x Fourrés (86 x 31.8)

Les habitations, routes et chemins et plus généralement les villes sont des espaces où la végétation est peu dominante. Les espèces végétales retrouvées sont des essences plantées d'ornements, parfois exotiques

(*Pyracantha*), ou des espèces qui se développent sur des zones très anthropisées (Plantain lancéolé, Pâquerette, Pissenlit...). Elles sont caractérisées par une bonne adaptation à la tonte régulière.

Les haies, alignements d'arbres ou arbres isolés plantés au niveau des habitations participent au déplacement des espèces en tant que corridors écologiques en trame urbaine. La fonctionnalité de ce réseau dépend de l'envergure des haies, de leurs fonctionnalités écologiques, des espèces plantées (les espèces locales étant plus favorables) et de l'entretien prodigué. La restauration de ces continuités écologiques permet, à terme, d'accueillir une biodiversité ordinaire en ville malgré la présence de nombreux obstacles et discontinuités (grillages, routes, aménagements...).

Des vieux bâtiments abandonnés (ex : pigeonniers) recouverts par les fourrés et ronciers peuvent constituer des sites propices à l'accueil de gîtes à chiroptères mais aussi de rapaces nocturnes comme l'Effraie des clochers.

L'intérêt écologique est donc principalement lié au bâti au niveau de ces habitats.

VALEUR PATRIMONIALE : NULLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : TRES FAIBLE pour routes, MODERE pour habitations avec jardins à strate arborée, FORT pour bâti abandonné (chiroptères, rapaces nocturnes)

➤ Zones rudérales (87.2)

Cet habitat correspond aux sites modifiés par l'Homme par l'apport de dépôts de gravats ou déchets de natures diverses. Les zones rudérales peuvent également correspondre aux bords de route qui sont régulièrement entretenus (fauchage). Ces espaces peuvent permettre le développement d'espèces floristiques pionnières, les plantes rudérales. Parmi celles-ci peuvent être citées le Pissenlit, la Bourse à pasteur, le Plantain lancéolé ou la Morelle noire.

L'intérêt écologique de ce type d'habitat naturel est restreint. Toutefois, des espèces de reptiles peuvent être attirées par les zones de gravats.

VALEUR PATRIMONIALE : TRES FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FAIBLE

Synthèse :

Les milieux anthropiques sont favorables aux espèces anthropophiles. Ils sont également nécessaires pour les oiseaux nichant dans le bâti et pour les chauves-souris. Un entretien raisonné des jardins et des espaces verts permet de favoriser cette biodiversité. La présence de haies et d'alignements d'arbres permet également le déplacement des autres espèces vers des milieux naturels.

3.4.3. Les milieux boisés

➤ Lisières forestières thermophiles (34.4)

Les lisières forestières sont des espaces de transition entre les boisements et un autre milieu naturel (milieux ouverts, milieux anthropiques). Sur le PLUi-H, elles bordent majoritairement des boisements dominés par des Chênes. Ces arbres sont accompagnés ponctuellement par des Erables ou des Ormes en plus faible proportion. La strate arbustive est représentée par des espèces comme l'Aubépine monogyne, le Prunellier, l'Eglantier ou les Ronces. La strate herbacée quant à elle, est composée majoritairement de Lierre grimpant et d'Ortie.

Au niveau de l'intérêt écologique, les lisières de boisements constituent un milieu d'interface utilisé par de nombreuses espèces pour se déplacer (grands et petits mammifères) et pour chasser (chiroptères, rapaces, reptiles). Elles constituent également des zones refuges notamment en raison du contexte urbain périphérique mais aussi des lieux de repos, de reproduction et de nourrissage pour de nombreuses espèces, essentiellement pour l'avifaune, les mammifères et les invertébrés.

VALEUR PATRIMONIALE : MODÉRÉ**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT****Bardigues (ZAU3)****Grayssas (ZAU1)****Malause (ZAU5)**

➤ Chênaies acidiphiles (41.5)

Les chênaies sur les communes du PLUi-H sont majoritairement dominées par les Chênes pédonculés mais les Chênes sessiles et pubescents ont également pu être identifiés. En fonction de la densité de la chênaie, une strate arbustive peut se développer avec des espèces telles que l'Aubépine, le Troène ou le Prunellier.

Les chênaies peuvent correspondre à des réservoirs de biodiversité. Elles constituent des lieux de halte, nourrissage et nidification pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux. Les petits et grands mammifères peuvent

**Espalais (ZAU3)****Goudourville (ZAU1)****Mansonville (ZAU2)**

également y être nombreux ainsi que les chiroptères à tendance forestière qui peuvent y créer des gîtes en fonction des arbres présents et de leurs caractéristiques (cavités, décollements d'écorce, âge avancé).

L'intérêt écologique est donc fort.

VALEUR PATRIMONIALE : MODÉRÉ**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT****Bardigues (ZAU1)****Dunes (ZAU6)****Saint-Antoine (ZAU1)****Synthèse :**

Les milieux boisés et leurs lisières sont des espaces favorables à une bonne diversité tant florale que faunistique (réservoirs de biodiversité). Connectés avec les réseaux de haies et d'arbres, ils contribuent aux déplacements de l'ensemble des taxons.

3.4.4. Les milieux arbustifs

- Fourrés (31.8), Fourrés x Ronciers (31.8 x 31.831), Fourrés x Terrains en friche (31.8 x 87.1), Fourrés x Zones rudérales (31.8 x 87.2)

Les fourrés constituent un habitat naturel commun mais ayant une importance non négligeable pour la biodiversité. Ceux-ci sont composés d'une strate arbustive le plus souvent dominée par des espèces arbustives comme le Prunellier, le Cornouiller sanguin ou l'Eglantier. Des espèces envahissantes comme le Pyracantha peuvent parfois être rencontrées à proximité de zones urbanisées. La strate arborescente lorsqu'elle est présente peut contenir quelques chênes ou érables.

Ces zones correspondent généralement à des zones prairiales qui ont été abandonnées et qui ont peu à peu été colonisées par des arbustes. Du fait de cet abandon, les espèces colonisatrices telles que les Ronces sont souvent présentes et peuvent former des massifs importants. Ces types d'habitats sont favorables à la présence de passereaux, reptiles et micro-mammifères qui apprécient ces milieux souvent situés entre des zones urbaines et des milieux ouverts (prairies, terrains en friche).

Des espèces d'intérêt communautaire sont susceptibles d'y être rencontrées comme la Fauvette pitchou. Des espèces à enjeux au niveau régional peuvent également apprécier l'alternance de fourrés et terrains en friche comme la Cisticole des joncs.

VALEUR PATRIMONIALE : MODERE**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE A FORT (en fonction de la densité arbustive)**

- Landes à genêts x Fourrés (31.84 x 31.8), Landes à genêts x ajoncs (31.84 x 31.85)

Les landes typiques composées de genêts et d'ajoncs (ou plus largement de fourrés) ont été rencontrées au niveau de 2 ZAU sur la commune de Dunes. Cette association est liée à des sols pauvres et entraîne la création de fourrés plus ou moins denses favorables à certains taxons faunistiques.

Certaines espèces d'oiseaux apprécient cette association d'espèces comme la Fauvette pitchou, espèce d'intérêt communautaire, qui est principalement rencontrée au niveau de ce type d'habitats. Des espèces de reptiles peuvent également être rencontrées (ex : Lézard vert) mais aussi des espèces de mammifères (ex : Lapin de Garenne).

VALEUR PATRIMONIALE : FORT**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT**

➤ Formations spontanées de Robiniers faux-acacia (83.324)

Le Robinier faux-acacia est une espèce envahissante qui colonise très rapidement des parcelles ou des coupes ont été anciennement réalisées. Celle-ci est une espèce pionnière qui se développe avant les autres pour former des alignements voire des bosquets/boisements.

Cet habitat a été uniquement rencontré au niveau de la ZAU1 sur la commune de Golfech.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE

Synthèse :

Les milieux arbustifs sont souvent peu diversifiés, mais ils présentent des espèces végétales favorables au nourrissage des oiseaux. Les fourrés plus ou moins denses ainsi que les landes peuvent aussi servir de zone de reproduction et de refuge pour la faune, notamment pour les oiseaux, les petits mammifères ainsi que les reptiles. Ils constituent également des zones de transit entre divers milieux pour la majorité des taxons.

3.4.5. Les milieux aquatiques et humides

➤ Etangs, eaux stagnantes (22)

Les étangs peuvent permettre le développement d'une flore spécifique aux milieux aquatiques sur leurs abords (Joncs, Saules, etc.). Deux étangs sont présents au niveau de la ZAU6 sur la commune de Dunes, 1 étang se situe sur la ZAU3 au niveau de la commune de Bardigues.

Des espèces d'amphibiens et d'odonates sont fortement probables au niveau de ces plans d'eau, des espèces d'oiseaux des milieux aquatiques (ex : Aigrette garzette, Héron cendré) sont également susceptibles d'être rencontrées.

VALEUR PATRIMONIALE : MODERE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT



Dunes, étang 1 (ZAU6)



Dunes, étang 2 (ZAU6)



Bardigues (ZAU3)

➤ Ruisseaux / cours d'eau, eaux courantes (24)

Les zones d'eaux courantes disposent d'une flore spécifique, avec de nombreuses espèces hygrophiles comme les Joncs ainsi que les Saules, Aulnes et Peupliers.

Ces ruisseaux en eau sont propices à l'accueil de certaines espèces d'odonates ou amphibiens. Ils représentent également des zones d'abreuvement pour la faune locale et sont parfois bordés d'une ripisylve favorable à de nombreux taxons.



Dunes (ZAU4)



Dunes (ZAU6)



VALEUR PATRIMONIALE : FORT
INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE :

FORT



Mansonville (ZAU1)



Malause (ZAU4)



Saint-Paul d'Espis (ZAU2)

➤ Fourrés de saules (31.62), Fourrés x Communautés de Prêles (31.8 x 53.147)

En liaison avec la présence de linéaires en eau (fossés, ruisseaux, cours d'eau, etc.), des espèces hygrophiles telles que les Saules ou les Prêles peuvent se développer à proximité et coloniser le milieu sur des surfaces plus ou moins étendues. C'est le cas sur 2 communes du PLUi-H :

- Pommevic (ZAU4 et 6) avec fourrés de saules à proximité d'un fossé en eau
- Mansonville (ZAU1) avec fourrés et communautés de Grande Prêle à proximité d'un ruisseau.

VALEUR PATRIMONIALE : FORT

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT



Pommevic (ZAU4)



Pommevic (ZAU6)



Mansonville (ZAU1)

➤ Prairies humides eutrophes (37.2), Prairies humides eutrophes x Terrains en friche (37.2 x 87.1)

Les prairies humides ont été recensées sur des prairies de fauche plus ou moins à l'abandon. Elles disposent d'une faible diversité végétale liée à la dynamique de ces milieux. La présence d'espèces hygrophiles comme le Jonc Glauque ou la Menthe à feuilles rondes peuvent faciliter la détermination de l'étendue des prairies humides.

Lorsqu'elles sont situées en milieu ouvert à proximité de ruisseau ou fossé sans ripisylve, celles-ci peuvent accueillir des espèces spécifiques appréciant la lumière et l'humidité. Par déprise agricole, ces zones se ferment progressivement, des friches s'ajoutent aux prairies humides. Elles sont alors colonisées par de jeunes arbres et notamment des espèces pionnières comme le Frêne.

VALEUR PATRIMONIALE : FORT

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT



Dunes (ZAU3)



Golfch (ZAU1)



Bardigues (ZAU3)



Grayssas (ZAU1)



Mansonville (ZAU1)



Malause (ZAU4)

➤ Ourlets des cours d'eau (37.71)

Les ourlets qui bordent les ruisseaux sont constitués d'espèces à tendance hygrophile (Epilobe à grandes fleurs, Carex, Peuplier noir, Saule cendré, etc.).

Ceux-ci ont été identifiés au niveau de ZAU réparties sur 3 communes, à proximité de ruisseaux à faible débit.

VALEUR PATRIMONIALE : MODERE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT

➤ Aulnaies-frênaies (44.33)

L'aulnaie-frênaie est un habitat que l'on retrouve à proximité de cours d'eau et qui a un rôle important pour permettre l'épuration des eaux de ruisseaux, le maintien des berges ainsi que la création de refuges pour de nombreux taxons faunistiques (avifaune, amphibiens, odonates). Toutes ces fonctions lui valent un intérêt communautaire. Des espèces de hautes herbes inféodées à cet habitat peuvent se développer comme l'Eupatoire chanvrine, la Reine des prés ou l'Epilobe hirsute. Des saules peuvent accompagner les aulnes et frênes présents.

Une aulnaie-frênaie a été observée au niveau de la commune de Saint-Cirice, sur la ZAU3. Dans sa partie sud, celle-ci se situe en bordure de la rivière de l'Arrats.

VALEUR PATRIMONIALE : TRES FORT

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : FORT



Saint-Cirice (ZAU3)

➤ Fossés (89.22), Lagunes industrielles et bassins ornementaux (89.23)

Les fossés et petits canaux sont situés en périphérie des zones cultivées ou pâturées et à proximité des routes. Ils font souvent office de délimitations et d'exutoires.

Lorsqu'ils sont en eau, ils représentent un intérêt écologique pour des végétaux appréciant l'humidité (comme les joncs ou certaines laïches), mais aussi pour la faune et notamment les odonates ou encore les amphibiens lorsque ceux-ci ne sont pas trop profonds et abrupts. Des mammifères comme le Ragondin peuvent également coloniser les fossés les plus larges. Ces habitats peuvent être utilisés par diverses espèces, comme couloirs de déplacement (corridors écologiques). La plupart des zones présente des fossés aux fonctionnalités écologiques limitées.

Les lagunes industrielles et bassins ornementaux sont généralement munis de bâches empêchant les développements floristiques. Des espèces d'amphibiens et d'odonates sont toutefois fortement susceptibles d'être observées.

VALEUR PATRIMONIALE : MODERE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE (FORT pour les fossés larges, peu abrupts et à l'écart des voies de circulation)



Auvillar (ZAU2)



Mansonville (ZAU1)



Montjoi (ZAU2)

Synthèse :

Les milieux aquatiques et humides sont des espaces qui accueillent une diversité floristique et faunistique pouvant être intéressante (réservoirs biologiques). Plusieurs ruisseaux parcourant le PLUi-H sont bordés par des habitats généralement indicateurs de zones humides (ourlets, prairies humides, etc.). Les habitats associés à ces milieux sont favorables à la reproduction des amphibiens et des odonates mais aussi à celle de certaines espèces d'oiseaux à tendance aquatique inféodées à ces types d'habitats.

3.4.6. Les milieux artificiels dépourvus d'entretien➤ Ronciers (31.831)

Les ronciers exclusifs se développent plus particulièrement au niveau des terrains en friche mais parviennent également à coloniser certaines haies clairsemées ou des fourrés comme c'est le cas au niveau de la zone 7. Ceux-ci forment des amas qui peuvent constituer des abris pour les espèces de reptiles et de micro-mammifères. Ils peuvent éventuellement attirer certaines espèces d'oiseaux.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE**

Castelsagrat (ZAU3)



Donzac (ZAU2)



Saint-Loup (ZAU2)

➤ Prairies mésophiles (38.1)

Les prairies pâturées sont composées d'espèces rampantes telles que le Trèfle blanc, le Pissenlit ou la Pâquerette. Cet habitat est nettement marqué par les actions humaines et la conduite du pâturage est un facteur important de variabilité. En fonction des passages, de l'importance du bétail se développent une flore plus ou moins développée. Des espèces délaissées par le pâturage peuvent s'y développer comme l'Ortie ou les Ronces.

VALEUR PATRIMONIALE : MODERE**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE**

Golfech (ZAU6)



Valence d'Agen (ZAU1)



Valence d'Agen (ZAU3)

➤ Terrains en friches (87.1), Terrains en friche x Ronciers (87.1 x 31.831), Terrains en friche x Landes à fougères (87.1 x 31.86), Terrains en friche x Zones rudérales (87.1 x 87.2)

Les friches sont des ensembles de végétation dont la strate herbacée est progressivement remplacée par une strate arbustive buissonnante par abandon d'entretien (cas des parcelles agricoles lors de la déprise par exemple). La strate arbustive est généralement dominée par les Ronces et la strate herbacée est dominée par la Cardère, le Plantain et les Trèfles.

Les friches constituent un lieu de nourrissage ainsi qu'un habitat pour la faune environnante (petits mammifères, reptiles et oiseaux majoritairement). La strate arbustive est également un lieu de reproduction pour les oiseaux.

Ce type d'habitat est très présent au niveau des zones non urbanisées de Saint-Lys. Des terrains en friche ont ainsi été observés sur la majorité des zones étudiées (hors zones avec grandes cultures), à des stades de fermetures variables (arbustes et ronces plus ou moins présents).

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE**

Auvillar (ZAU4)



Pommevic (ZAU4)



Sistels (ZAU2)

Synthèse :

Les milieux artificiels dépourvus d'entretiens sont des espaces accueillant une faune et une flore typique dont la diversité dépend de la durée d'abandon et du contexte périphérique. Ces habitats représentent des refuges et des lieux de nourrissage pour la majorité des taxons.

3.4.7. Les milieux constitutifs des continuités écologiques➤ Alignements d'arbres (84.1)

L'alignement d'arbres et une structure linéaire simple accompagnant généralement les parcelles agricoles afin d'en marquer les délimitations. Ils peuvent également être plantés dans un but décoratif sur les bords de route par exemple. Les essences constituant ces grands ensembles sont variées : Chênes, Frênes, Platanes, Ormes... Ces alignements peuvent être mono-spécifiques ou constitués d'essences variées.

Ces arbres sont utilisés par les différents groupes (principalement l'avifaune et les chiroptères) comme couloirs de déplacements (corridors écologiques) où comme gîtes estivaux par les chauves-souris selon l'âge des essences et leurs cavités exploitables. Le développement de la strate herbacée et arbustive autour des arbres permet à ces corridors d'être plus fonctionnels pour la petite faune terrestre. Les alignements d'arbres sont des habitats propices pour les chiroptères arboricoles notamment dans les zones dépourvues de lisières.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE A FORT (selon variété des espèces, emplacement et densité)



Castelsagrat (ZAU1)



Lamagistère (ZAU2)



Sistels (ZAU1)

➤ Bordures de haies (84.2)

Constituées d'une strate arbustive basse et de quelques arbres et herbacées, les haies forment un véritable réseau entre et à travers les parcelles. Elles participent à la création de connexions avec des boisements ou avec d'autres haies. Elles constituent un milieu dit de bocage. Parmi les espèces relevées peuvent être citées le Prunellier très majoritaire sur la commune, les Chênes pubescents et pédonculés, l'Eglantier, les Ronces, le Frêne ou l'Aubépine. Gallica, qui est protégée au niveau national.

En fonction de leurs densités en espèces végétales, les haies sont utilisées comme corridors écologiques par la faune pour transiter entre les différents milieux. Elles constituent des abris et des zones de repos très recherchées par les oiseaux, les reptiles et les petits mammifères.

Les haies sont présentes sur de nombreuses zones avec des fonctionnalités écologiques plus ou moins développées (clairsemées ou non, à plusieurs strates ou non, etc.). En fonction de ces critères, le niveau d'enjeu pourra varier au niveau des zones inventoriées.

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE A FORT (selon densité, taille et emplacement)



Donzac (ZAU3)



Dunes (ZAU1)



Perville (ZAU2)

➤ Bosquets (84.3), Bosquets x jardins (84.3 x 85.3)

Les bosquets sont formés d'une strate arbustive bien développée, cette strate est parfois doublée de quelques grands arbres comme du Chêne, du Frêne, ou de l'Orme. La strate arbustive est également bien présente avec les espèces dominantes telles que le Prunellier, l'Eglantier, l'Aubépine monogyne ou les Ronces.

Les bosquets constituent des corridors écologiques pour la faune car ils se situent souvent dans un environnement dominé par les milieux ouverts (cultures, prairies). Situés dans des jardins d'habitations, ils peuvent faciliter les déplacements d'espèces au sein des espaces urbains. Ils forment des espaces protégés des perturbations anthropiques et abrités des prédateurs. Ils permettent également le nourrissage de diverses espèces, notamment des petits mammifères, des reptiles et de l'avifaune.

VALEUR PATRIMONIALE : MODERE

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : MODERE (Bosquets x Jardins) à **FORT** (Bosquets en milieu ouvert)



Auvillar (ZAU1)



Golfch (ZAU6)



Saint-Clair (ZAU1)

Synthèse :

Les haies, alignements d'arbres et bosquets sont généralement utilisés à des fins de délimitations de parcelles ou d'ornements. Ils sont utilisés en tant que couloirs de déplacements et peuvent également être source d'habitats de nourrissage et de reproduction pour oiseaux, reptiles et petits mammifères. Ceux-ci peuvent également jouer le rôle d'abris contre les prédateurs. Au sein des villes/villages, ces habitats participent activement à la trame urbaine en facilitant les déplacements de la biodiversité dite ordinaire.

Au sein du territoire, la majorité de ces corridors écologiques sont connectés et participent activement à une bonne dynamique écologique.

